

	<b>Mairie d'IFS</b> <b>Esplanade François Mitterrand</b> <b>B.P. 44 – 14123 IFS</b> Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		<b>CALVADOS</b>
		Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>DÉLIBÉRATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		

L'an deux mille vingt trois

Le 13 novembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 2 novembre 2023

Date d'affichage 2 novembre 2023

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 23

Votants 31

**Etaient présents :** Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Jacqueline BAZILLE, Virginie DALY, Nadia DAMART, Christophe HEBERT, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

**Procurations :** Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, et Aurélie TRAORE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Michel PATARD-LEGENDRE, Philippe GIRONDEL, Nadège GRUDE, Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Yann DRUET, Mohamed MAÂCHE et Jean-Paul GAUCHARD.

**Absents excusés :** Elodie CAPLIER, Pascal ESNOUF, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Sylvain JOBEY, Marc DURAN et Nicolle ANTHORE et Aurélie TRAORE.

**Secrétaire de séance :** Christophe MOUCHEL et Jean-Claude ESTIENNE.

#### N° 2023-114 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LA RONDE DES BAMBINS

La Ville d'Ifs organise des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) 3-12 ans les mercredis et durant les vacances scolaires d'hiver, de printemps, d'été et d'automne. Depuis plusieurs années, la Ville ne propose pas d'ouverture durant les vacances de Noël.

Ainsi, la Ville entretient depuis 7 ans un partenariat avec l'association La Ronde des Bambins permettant aux jeunes Ifois de bénéficier d'un accueil durant la période des vacances de Noël sans surcoût pour les familles. Depuis 2018, l'association La Ronde des Bambins ne propose qu'une semaine d'ouverture durant la période de vacances. En 2023, il s'agira de la semaine du 2 au 5 janvier 2024.

Ainsi, afin de répondre à cette demande, et au vu de la satisfaction des familles et des enfants, la Ville d'Ifs souhaite reconduire ce partenariat en 2023 selon les mêmes modalités mises en œuvre depuis 7 ans et précisées dans le cadre d'une convention.

Cette année, l'association sollicite la Ville pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € afin de financer une partie des frais inhérents à cet accueil au vu de l'inflation des coûts matériels et humains qu'elle doit supporter et afin de pouvoir répondre à un maximum de demandes de familles ifoises.

La Ville souhaite que l'association puisse les accueillir dans les meilleures conditions possibles.

Dans ce contexte, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant maximum de 800 € à l'association La Ronde des Bambins.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale ;

VU l'article D 521-1 du Code de l'Education ;

VU la délibération du conseil municipal n°2015-037 du 30 mars 2015 relative à l'adoption du Projet Educatif Global ;  
VU le projet éducatif des ACM extrascolaires d'Ifs ;  
VU la délibération n°2023-113 en date du 13 novembre 2023 relative au renouvellement de la convention de partenariat avec l'association La Ronde des Bambins ;  
VU l'avis de la commission « Jeunesse et Sports » réunie le 8 novembre 2023 ;  
VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 9 novembre 2023 ;

**CONSIDERANT** les besoins de garde, exprimés par les familles ifsoises, durant les vacances de Noël ;

**CONSIDERANT** la satisfaction des familles, des enfants et de la Ville d'Ifs, relative à la mise en place du partenariat entre la Ville et l'association La Ronde des Bambins ;

**CONSIDERANT** l'inflation des coûts humains et matériels supportés par l'association La Ronde des Bambins ;

**CONSIDERANT** la demande de soutien financier exceptionnel de l'association La Ronde des Bambins ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**AUTORISE** la Ville à attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 800 € à l'association La Ronde des Bambins.

**DIT** que le règlement sera effectué sur le budget de la Ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à mener à bien toute démarche et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 13 novembre 2023

Le Maire,



**Michel PATARD-LEGENDRE**

Rendue exécutoire le : 17 novembre 2023

Affichée le : 17 novembre 2023

